

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.11.2020 Révision: 20.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

BROU DE NOIX · Nom du produit:

· Code du produit: 0747

· Numéro d'enregistrement Voir Chapitre 3

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la

substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Teinture pour bois

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: CHARBONNEAUX BRABANT Tel: +33 (0)3 26 49 58 70

52 rue de la Justice 51100 REIMS

www.charbonneauxbrabant.com

E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com

 Service chargé des renseignements: Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT

52 rue de Justice - Z.I. Port Sec 51100 REIMS

Tel: 03 26 49 58 70

E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA SAMU : 15 téléphone: 01 45 42 59 59

POMPIERS: 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n°

1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008 néant · Pictogrammes de danger néant \cdot Mention d'avertissement néant Mentions de danger néant

· Conseils de prudence Tenir hors de portée des enfants.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

· Indications particulières concernant les dangers

pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE)

n°1272/2008.

· 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

Non applicable.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006.

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:

· Composants non dangereux: Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive

67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition

professionnelle.

·SVHC néant

détergents / Étiquetage du contenu Non applicable

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR (suite page 2)

Page: 1/6

Quick-FDS [20182-37942-24642-010799] - 2023-04-03 - 10:32:22

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.11.2020 Révision: 20.11.2020

Nom du produit: BROU DE NOIX

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

 Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

· Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux: Rincer les veux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et

consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer. · Après ingestion: Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Movens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement

de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

6.3 Méthodes et matériel de confinement et

de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant

universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8) · Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites

doivent être facilement accessibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage:

Aucune exigence particulière.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments. Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

· Autres indications sur les conditions de

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2020 Révision: 20.11.2020

Nom du produit: BROU DE NOIX

(suite de la page 2)

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à

surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

· DNEL Information non disponible · PNEC Information non disponible

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats

satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

 Protection respiratoire: N'est pas nécessaire. · Protection des mains: Gants conseillés

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la resistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique,

dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants Gants en PVC

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres

critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. · Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à

respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets exterieurs spécifiques à un poste de travail.

· Protection des yeux: Lunettes en cas de risque de projections · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Aspect:

· Forme: Liquide · Couleur: Brun foncé · Odeur: Presque inodore · Seuil olfactif:

Information non disponible

· valeur du pH à 20 °C:

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: 0°C · Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C Point d'éclair > 100 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif · Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C 1 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Voir chapitre 12

Non déterminé

· Viscosité:

· Dynamique: Non déterminé. Cinématique: Non déterminé.

· VOC (selon Directive 1999/13/CE): $0.0 \, g/l$

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles

10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2020 Révision: 20.11.2020

Nom du produit: BROU DE NOIX

10.3 Possibilité de réactions dangereuses · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la

classification: · Par voie orale:

· Par voie cutanée: · Par inhalation: · Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation:

Mutagénicité sur les cellules germinales

· Cancérogénicité · Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information non disponible

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation 12.4 Mobilité dans le sol · Autres indications écologiques:

· Indications générales:

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

· vPvB:

· 12.6 Autres effets néfastes

Information non disponible

Pas d'autres informations importantes disponibles. Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini. Pas d'autres informations importantes disponibles.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CÉ) n°1907/2006. Non applicable.

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

· Code déchet:

Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités

compétentes.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécéssaires pour déterminer le

code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage

adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé

Ne pas incinérer un emballage fermé

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 5)

Page : 5/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 20.11.2020 Date d'impression : 20.11.2020

Nom du produit: BROU DE NOIX

(suite de la page 4) 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe néant 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris

Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris

· Asutralian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris

· Korean Existing Chemical Inventory

Tous les composants sont compris.

Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008 voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE

Aucun des composants n'est compris

· Catégorie SEVESO Non concerné

· Indications sur les restrictions de travail: Rubriques nomenclature ICPE (France): /

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies

professionnelles)

· Substances extrêmement préoccupantes

(SVHC) selon REACH, article 57

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent

Domaines d'application selon la directive 98/8/

CE - Règlement CE 528/2012. Non concerné

· Service établissant la fiche technique:

voir Rubrique 1

· Contact:

Voir Rubrique 1

· Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association"

(IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO) ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 6)

Page : 6/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2020 Révision: 20.11.2020

Nom du produit: BROU DE NOIX

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite de la page 5)

·* Données modifiées par rapport à la version précédente

ED.